

- COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 AVRIL 2021

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Ariane Wachthausen, Frédéric Henriot, Elisabeth Caux, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints - Eliane Sauteron, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Hervé Dole (à partir de 20h25), Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Sophie Gerstenmayer, Patrick Simon, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet (à partir de 21h15), Raymond Raphaël (à partir de 20h20), Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Anne-Charlotte Bénichou	Pouvoir à Didier Missenard
Yann Ombrello	Pouvoir à David Ros
Augustin Bousbain	Pouvoir à Michèle Viala
Théo Lazuech	Pouvoir à David Saussol
Hervé Dole (jusqu'à 20h25)	Pouvoir à Frédéric Henriot
Caroline Danhiez-Caillet (jusqu'à 21h15)	Pouvoir à Louis Leroy
Raymond Raphaël (jusqu'à 20h20)	Pouvoir à Louis Leroy

Absents :

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents à 20h00	26
Nombre de votants	33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Alain Cano est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 19 JANVIER ET 9 MARS 2021

Le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2021 est approuvé par 32 voix pour, 1 NPPV (M. Le Forestier, car il n'était pas membre du Conseil municipal à cette date).

Le procès-verbal de la séance du 9 mars est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	DECISION N°	OBJET
12-mars	21-14	Rappel d'une décision en attente lors du précédent conseil : Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance – Volet prévention de la délinquance pour des actions de prévention et de prise en charge des agents, en application du décret 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, et dans le cadre du plan communal de prévention et de prise en charge des agressions au travail inscrit à l'axe 2 du C.L.S.P.D. « Aide aux victimes, accès au droit, actions en réseau et prévention des violences intrafamiliales ». Le montant total et prévisionnel s'élève à 26 197€ HT, l'aide sollicitée est de 18 925 € HT.
02-mars	21-26	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne – Contrat culturel de territoire – saison culturelle 2021. La Commune sollicite une subvention en fonctionnement de 22 000 € pour un montant prévisionnel de dépenses de 102 356 €, ainsi qu'une subvention en investissement de 8 200 € pour un montant de dépenses de 26 392 €
08-mars	21-27	Signature de la convention avec le SIOM pour la participation financière et la mise à disposition d'une table de tri des déchets alimentaires à la restauration scolaire de l'école élémentaire du Centre
09-mars	21-28	Souscription d'un emprunt de 90 000 € auprès de la NEF Finance éthique
12-mars	21-29	Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance – Volet prévention de la radicalisation pour des actions de sensibilisation, dans le cadre de l'axe 1 du C.L.S.P.D. en direction des élèves (collèges et lycées). Le montant total et prévisionnel s'élève à 18 568 € HT, l'aide sollicitée est de 12 000 €
12-mars	21-30	Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance – Volet prévention de la délinquance pour des actions de prévention primaire, dans le cadre de l'axe 1 du C.L.S.P.D., en direction des élèves (écoles, collèges et lycées) et de formation des professionnel·le·s. Le montant total et prévisionnel s'élève à 11 564 € HT, l'aide sollicitée est de 7 500 € HT
23-mars	21-31	Adoption de l'avenant n°1 au marché n°2020-06 relatif à la collecte des dépôts sauvages sur la commune d'Orsay, attribué à la société RE-SACLAY – 8 avenue du Panama 91940 Les Ulis. Le montant de l'avenant est de – 15 184 € HT , suite à des suppressions de prestations
19-mars	21-32	Contrat de cession tripartite du droit de représentation du spectacle « Ruines » avec la Compagnie Lamento en partenariat avec le Collectif Essonne Danse. Le montant de la dépense s'élève à 3 406, 80 € TTC et est entièrement pris en charge par le Collectif Essonne Danse

2021–24 – COMMISSIONS MUNICIPALES – ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION DE LA VIE ET DE L'ANIMATION DE LA CITE

Le Conseil municipal,

Après appel de candidatures,

- **Procède, à mains levées**, à la majorité absolue des suffrages et suivant le principe de la représentation proportionnelle à la désignation d'un nouveau membre représentant le Conseil municipal, au sein de la commission municipale de la vie et de l'animation de la cité.

M. Christophe LE FORESTIER ayant obtenu l'unanimité des suffrages est élu en qualité de membre représentant le Conseil municipal au sein de la commission municipale de la vie et de l'animation de la cité.

La composition de cette commission est désormais la suivante :

- Elisabeth DELAMOYE
- Anne-Charlotte BENICHOU
- Ariane WACHTHAUSEN
- Véronique FRANCE-TARIF
- Eliane SAUTERON
- Yann OMBRELLO
- Alexis MIDOL-MONNET
- Augustin BOUSBAIN
- Hervé DOLE
- Martine CHARVIN
- Alain CANO
- Mireille DELAFAIX
- Albert DA SILVA
- Michèle VIALA
- Elisabeth DE LAVERGNE

au titre de la minorité :

- Christophe LE FORESTIER
- Sophie GERSTENMAYER
- Caroline DANHIEZ-CAILLOT
- Louis LEROY
- Eric LUCAS

2021–25 – COMMISSIONS MUNICIPALES – ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRANSPORTS

Le Conseil municipal,

Après appel de candidatures,

- **Procède, à mains levées**, à la majorité absolue des suffrages et suivant le principe de la représentation proportionnelle à la désignation d'un nouveau membre représentant le Conseil municipal, au sein de la commission municipale de l'urbanisme, de l'environnement et des transports.

Christophe LE FORESTIER ayant obtenu l'unanimité des suffrages est élu en qualité de membre représentant le Conseil municipal au sein de la commission municipale de l'urbanisme, de l'environnement et des transports.

La composition de cette commission est désormais la suivante :

-Didier MISSENARD
- Frédéric HENRIOT
- Pierre BERTIAUX
- David SAUSSOL
- Véronique FRANCE-TARIF
- Alexis MIDOL-MONNET
- Théo LAZUECH
- Martine CHARVIN
- Marie-Pierre DIGARD
- Philippe ESCANDE
- Michèle VIALA
- Elisabeth DE LAVERGNE
- Kaouthar BENAMEUR
- Mireille DELAFAIX
- Albert DA SILVA

au titre de la minorité :

- Christophe LE FORESTIER
- Patrick SIMON
- Louis LEROY
- Raymond RAPHAEL
- Eric LUCAS

2021–26 – COMMISSIONS MUNICIPALES – ELECTION D’UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DES AFFAIRES GENERALES

Le Conseil municipal,

Après appel de candidatures,

- **Procède, à mains levées**, à la majorité absolue des suffrages et suivant le principe de la représentation proportionnelle à la désignation d’un nouveau membre représentant le Conseil municipal, au sein de la commission municipale des Finances, du développement économique et des affaires générales.
- Christophe LE FORESTIER ayant obtenu l’unanimité des suffrages est élu en qualité de membre représentant le Conseil municipal au sein de la commission municipale des Finances, du développement économique et des affaires générales.

La composition de cette commission est désormais la suivante :

- Elisabeth CAUX
- Didier MISSENARD
- Frédéric HENRIOT
- Pierre BERTIAUX
- David SAUSSOL
- Elisabeth DELAMOYE
- Eliane SAUTERON
- Augustin BOUSBAIN
- Yann OMBRELLO
- Théo LAZUECH
- Pierre CHAZAN
- Hervé DOLE
- Philippe ESCANDE
- Marie-Pierre DIGARD
- Kaouthar BENAMEUR

au titre de la minorité :

- Christophe LE FORESTIER
- Patrick SIMON
- Louis LEROY
- Raymond RAPHAEL
- Eric LUCAS

2021-27 – AFFAIRES GENERALES- REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - PRECISIONS

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'apporter les modifications et précisions demandées par la Préfecture.
- **Adopte** le règlement intérieur du Conseil municipal.

2021-28 - AFFAIRES GENERALES – REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, tel qu'il lui est proposé.

2021-29 – AFFAIRES GENERALES – RAPPORT ANNUEL 2019 – SERVICE POUR L'ASSISTANCE ET LE CONTROLE DU PEUPLEMENT ANIMAL (SACPA) – GESTION DE LA DIVAGATION ANIMALE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte** du rapport annuel 2019 présenté par la société du groupe SACPA.
- **Précise** que le prix forfaitaire de cette prestation dû à la société du groupe SACPA s'élève au titre de l'année 2019 à 14.268,81 € TTC.

2021-30 - INTERCOMMUNALITE – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte** de la présentation du rapport d'activités de la Communauté Paris-Saclay pour l'année 2019.

2021-31 – FINANCES – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Fixe**, à compter de l'année 2021, les taux des taxes locales tel que cela lui a été présenté :

Taux de taxe foncière sur le bâti : 41,89 %

Taux de taxe foncière sur le non-bâti : 93,32 %

2021-32 – FINANCES – BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2021

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 3 contre (M. Le Forestier, Mme Gerstenmayer, M. Simon), 4 abstentions (M. Leroy, Mme Danhiez, M. Raphaël, M. Lucas) :

- **Approuve** la reprise anticipée des restes à réaliser constatés au compte administratif 2020 – recettes d'investissement : 573 947,00 €
- **Approuve** la reprise anticipée des restes à réaliser constatés au compte administratif 2020 – dépenses d'investissement : 1 712 784,54 €
- **Approuve** par anticipation le résultat final de l'exercice 2020 tel qu'il se présente ci-dessous :

Résultat final de la section de fonctionnement	3 240 591,45 €
Résultat final de la section d'investissement :	-225 096,96 €
Solde des restes à réaliser :	<u>-1 138 837,54 €</u>
Résultat final de la section d'investissement :	-1 363 934,50 €
Résultat de fonctionnement reporté	1 876 656,95 €

- **Approuve** l'affectation provisoire du résultat 2020 pour un montant de 1 876 656,95 € du résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2020 en section d'investissement en 2021,
- **Approuve** la section d'investissement du budget primitif de la commune par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses,
- **Approuve** la section de fonctionnement du budget primitif de la commune par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses,
- **Approuve** globalement le budget primitif de la commune pour l'exercice 2021 tel qu'il lui est présenté ci-après :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 898 410.00		6 363 581.00	6 363 581.00	6 363 581.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	14 493 000.00		14 974 000.00	14 974 000.00	14 974 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	461 000.00		440 329.00	440 329.00	440 329.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 915 064.00		1 996 520.00	1 996 520.00	1 996 520.00
Total des dépenses de gestion courante		22 767 474.00		23 774 430.00	23 774 430.00	23 774 430.00
66	CHARGES FINANCIERES	403 054.00		306 600.00	306 600.00	306 600.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	125 000.00		200 000.00	200 000.00	200 000.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		23 295 528.00		24 281 030.00	24 281 030.00	24 281 030.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 469 916.00		2 035 616.95	2 035 616.95	2 035 616.95
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	923 000.00		1 110 962.00	1 110 962.00	1 110 962.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 392 916.00		3 146 578.95	3 146 578.95	3 146 578.95
TOTAL		25 688 444.00		27 427 608.95	27 427 608.95	27 427 608.95

+

D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	27 427 608.95
--	---------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES	280 000.00		280 000.00	280 000.00	280 000.00
017	PRODUITS DE LA TARIFICATION					
70	PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 144 040.00		3 145 012.00	3 145 012.00	3 145 012.00
73	IMPOTS ET TAXES	19 154 461.00		19 178 561.00	19 178 561.00	19 178 561.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 475 857.00		2 265 879.00	2 265 879.00	2 265 879.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	299 100.00		296 500.00	296 500.00	296 500.00
Total des recettes de gestion courante		25 353 458.00		25 165 952.00	25 165 952.00	25 165 952.00
76	PRODUITS FINANCIERS	24 986.00				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	125 000.00		200 000.00	200 000.00	200 000.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		25 503 444.00		25 365 952.00	25 365 952.00	25 365 952.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	185 000.00		185 000.00	185 000.00	185 000.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		185 000.00		185 000.00	185 000.00	185 000.00
TOTAL		25 688 444.00		25 550 952.00	25 550 952.00	25 550 952.00

+

R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 876 656.95
---	--------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	27 427 608.95
--	---------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 961 578.95
---	--------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	192 000.00	295 568.23	587 100.00	587 100.00	882 668.23
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	953 915.00	12 015.00	778 000.00	778 000.00	790 015.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 274 195.00	1 393 129.63	4 146 332.00	4 146 332.00	5 539 461.63
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		12 071.68			12 071.68
	Total des opérations d'équipement					
Total des dépenses d'équipement		3 420 110.00	1 712 784.54	5 511 432.00	5 511 432.00	7 224 216.54
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 892 016.00		1 806 401.00	1 806 401.00	1 806 401.00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTAC.A DES PARTIC.					
Total des dépenses financières		2 892 016.00		1 806 401.00	1 806 401.00	1 806 401.00
45x1	Total des opérations pour compte de tiers	300 000.00		305 000.00	305 000.00	305 000.00
Total des dépenses réelles d'investissement		6 612 126.00	1 712 784.54	7 622 833.00	7 622 833.00	9 335 617.54
040	OPED'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	185 000.00		185 000.00	185 000.00	185 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 200 000.00		900 000.00	900 000.00	900 000.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 385 000.00		1 085 000.00	1 085 000.00	1 085 000.00
TOTAL		7 997 126.00	1 712 784.54	8 707 833.00	8 707 833.00	10 420 617.54

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	225 096.96
---	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	10 645 714.50
---	---------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	559 804.00	153 947.00	858 145.00	858 145.00	1 012 092.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 165)	2 890 016.00		2 264 109.05	2 264 109.05	2 264 109.05
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Total des recettes d'équipement		3 449 820.00	153 947.00	3 122 254.05	3 122 254.05	3 276 201.05
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	640 000.00	420 000.00	1 206 000.00	1 206 000.00	1 626 000.00
1068	Excédents de fonct. capitalisés			1 363 934.50	1 363 934.50	1 363 934.50
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00		2 000.00	2 000.00	2 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	12 390.00				
024	PRODUIT DES CESSIONS			26 000.00	26 000.00	26 000.00
Total des recettes financières		654 390.00	420 000.00	2 597 934.50	2 597 934.50	3 017 934.50
45x2	Total des opérations pour compte de tiers	300 000.00		305 000.00	305 000.00	305 000.00
Total des recettes réelles d'investissement		4 404 210.00	573 947.00	6 025 188.55	6 025 188.55	6 599 135.55
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 469 916.00		2 035 616.95	2 035 616.95	2 035 616.95
040	OPED'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	923 000.00		1 110 962.00	1 110 962.00	1 110 962.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 200 000.00		900 000.00	900 000.00	900 000.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 592 916.00		4 046 578.95	4 046 578.95	4 046 578.95
TOTAL		7 997 126.00	573 947.00	10 071 767.50	10 071 767.50	10 645 714.50

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	10 645 714.50
---	---------------

2021-33 – FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2021

(Avec l'accord de l'assemblée, Monsieur le Maire invite les élu·e·s membre de l'exécutif d'une association à se faire connaître. Trois élu·e·s se manifestent : Mme Caux, M. Da Silva et Mme Viala, et ne prennent pas part au vote de la subvention correspondante à leur association).

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Vote** les subventions communales allouées aux associations et organismes figurant sur l'état.

Par 32 voix pour, 1 NPPV (Mme Caux) :

- **Vote** la subvention au profit du Tennis Club d'Orsay.

Par 32 voix pour, 1 NPPV (M. Da Silva) :

- **Vote** la subvention au profit de l'ACPUO.

Par 32 voix pour, 1 NPPV (Mme Viala) :

- **Vote** la subvention au profit de l'ARPO.
- **Dit** que les subventions aux associations se répartissent ainsi :

Subventions affectées aux associations :	707 178 €
Subventions classes de découverte :	35 000 €
Sous-total subventions affectées:	742 178 €
Subventions non encore affectées :	7 700 €
Sous-total :	749 878 €
Subvention au CCAS :	838 000 €
TOTAL SUBVENTIONS :	1 587 878 €

2021-34 – FINANCES – GARANTIE D'EMPRUNT – RAPPORT DE LA DELIBERATION N°2017-04 – OPERATION DU 68/72 RUE DE PARIS – ESSONNE HABITAT

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Rapporte** la délibération 2017-04 du 21 février 2017 par laquelle la Commune d'Orsay a apporté sa garantie d'emprunt à la société Essonne Habitat pour l'acquisition de 20 logements sociaux situés 68 à 72 rue de Paris.

2021-35 – FINANCES – GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE CDC HABITAT POUR L'ACQUISITION DE 20 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 68/72 RUE DE PARIS

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accorde** sa garantie d'emprunt à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 875 679 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 111226 constitué de 6 lignes de prêts.
- **Précise** que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- **Précise** que la garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **Précise** que le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

2021-36 – FINANCES – CONVENTION DE RESERVATION POUR 4 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 68/72 RUE DE PARIS

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'approuver la convention présentée par CDC HABITAT SOCIAL.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer la convention de réservation.

2021-37 – FINANCES – GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE CDC HABITAT POUR L'ACQUISITION DE 10 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 53 RUE CHARLES DE GAULLE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accorde** sa garantie d'emprunt à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 209 467 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 115516, constitué de 6 lignes du prêt.
- **Précise** que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- **Précise** que la garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **Précise** que le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

2021-38 – FINANCES – CONVENTION DE RESERVATION POUR 2 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 53 RUE CHARLES DE GAULLE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'approuver la convention présentée par CDC HABITAT SOCIAL.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer la convention de réservation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte** du rapport annuel 2019 adressé par la société Urbis Park, filiale du groupe Transdev.
- **Précise** que la redevance due par la Société Urbis Park au délégant au titre de l'année 2019 s'élève à 28.461 € pour la partie fixe, à laquelle s'ajoute une prime d'intéressement sur le chiffre d'affaires de 11.604 €.

2021-40 – FINANCES – RAPPORT ANNUEL 2019 – SOCIETE EFFIA –STATIONNEMENT COUVERT (PARKINGS ORSAY-CENTRE ET ILOT DES COURS)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte** du rapport annuel 2019 présenté par la société de la société EFFIA Stationnement.
- **Précise** que la redevance due par la société EFFIA Stationnement au délégant au titre de l'année 2019 s'élève à 12.689 €.

2021-41 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – RAPPORT ANNUEL 2019 – SOCIETE EGS – MARCHES D'APPROVISIONNEMENT (CENTRE, BIO ET MONDETOUR)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte** du rapport annuel 2019 présenté par la Société EGS.
- **Précise** que la redevance due par la Société EGS au délégant au titre de l'année 2019 s'élève à 1.500 € au titre de la redevance d'exploitation et à 1.218 € au titre de la redevance d'intéressement.

2021-42 – FAMILLES, PARCOURS EDUCATIF ET CITOYEN – CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ESSONNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les conventions d'objectifs et de financement de la CAF de l'Essonne relatives aux structures jeune enfant :
 - Multi-accueil A Petits Pas
 - Multi-accueil Le Parc
 - Multi-accueil La Farandole
 - Multi-accueil Le Petit Prince
 - Le Lieu Accueil Enfant Parent

Et aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement :

- Périscolaire
 - Extrascolaire
 - Accueil Adolescents
 - Subvention de soutien au BAFA, BAFD et séjours
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer les conventions et tous les documents y afférents.

2021-43 – FAMILLES, PARCOURS EDUCATIF ET CITOYEN – ZONE TAMPON DU PERIMETRE SCOLAIRE DES ECOLES D'ORSAY : PRECISIONS RELATIVES AUX ECOLES ELEMENTAIRES

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'intégration des nouveaux arrivants scolarisés dans les écoles élémentaires d'Orsay dans la zone tampon en vigueur.
- **Précise** que la zone tampon n'a pas changé et est toujours composée des voies suivantes :

Secteur Mondétour/Centre :

- avenue de Bures
- rue de la Dimancherie
- avenue du Grand-Mesnil
- rue Louis Scocard en entier
- avenue du Maréchal Joffre

Secteur Guichet/Centre :

- avenue des Bois
 - rue du Bois des Rames
 - rue Charles de Gaulle
 - avenue Lattre de Tassigny
 - rue du Général Duchesne
 - sente de Madagascar
 - rue de la Pacaterie
 - avenue des Planches
 - allée des Portiques
 - avenue et rue des Sablons
 - rue des Saules
 - rue de Verdun
 - rue Villebois Mareuil
 - rue Etienne Bauer
 - rue du Général Duchesne
- **Précise** que seules seront concernées par la mise en œuvre de la zone tampon les familles procédant à une nouvelle inscription scolaire au sein des écoles concernées. La zone tampon n'existe que pour les élèves nouvellement inscrits.
 - **Dit** que les affectations résultant des précisions apportées entrent en vigueur à compter de la rentrée de septembre 2021.

2021-44 – FAMILLES, PARCOURS EDUCATIF ET CITOYEN – DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES MESURES DE RESPONSABILISATION ET D'EXCLUSION TEMPORAIRE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE C.L.S.P.D – AXE 1 : PREVENTION JEUNESSE ET SOUTIEN A LA PARENTALITE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le principe d'accueil de jeunes au sein des services municipaux dans le cadre défini et maîtrisé des mesures de responsabilisation et d'accompagnement à l'exclusion temporaire, dans la limite des moyens à disposition, aux plans humain et matériel.
- **Approuve** la convention de partenariat avec le collège Alexandre Fleming et les partenaires du C.L.S.P.D., structures accueillantes.

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.
- **Précise** que cette convention prend effet au 6 avril 2021 pour une période expérimentale de 3 mois. Après un bilan, elle pourra être reconduite à la rentrée de septembre 2021 pour deux années scolaires sur délibération du Conseil municipal.

2021-45 – FAMILLES, PARCOURS EDUCATIF ET CITOYEN – TARIFS DES ACCUEILS DES ENFANTS DES PERSONNELS INDISPENSABLES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'appliquer aux professionnels prioritaires orcéens, le tarif en vigueur calculé en fonction de leur quotient familial quel que soit le type d'accueil (cf. annexe).
- **Décide** d'appliquer aux professionnels prioritaires non-orcéens le tarif en vigueur, soit
 - Pour les accueils sur un établissement d'accueil du jeune enfant : tarif au quotient familial + 30% ;
 - Pour les accueils scolaires et périscolaires: tarif au quotient familial (sans majoration).
- **Précise** que la participation financière des familles est déterminée par le nombre de jours d'accueil et l'amplitude horaire d'accueil de l'enfant.
- **Précise** que le quotient familial est applicable à l'ensemble des activités.
- **Précise** que le tarif s'appliquera également pour les accueils sur les week-ends et jours fériés si nécessaire.

La séance est levée à 22 heures 50 minutes.

Orsay, le 13 AVR 2021



David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

Certifié exécutoire, compte tenu
de la publication le : 13 AVR 2021